

PostÃ© par: formations-concours

Publiée le : 15/9/2008 10:53:42

**Fonctions** Prendre en compte de la rÃ©alitÃ© psychique Les psychologues favorisent et garantissent la prise en compte de la rÃ©alitÃ© psychique des mineurs confiÃ©s par l'Ã©autoritÃ© judiciaire aux services de la PJJ. Leur intervention est dÃ©terminante pour une meilleure comprÃ©hension de la personnalitÃ© et des actes des jeunes. Une bonne connaissance de la psychopathologie adolescente, des questions liÃ©es Ã la parentalitÃ© et des problÃ©matiques de dÃ©linquance juvÃ©nile constituent de rÃ©els atouts.Ils participent Ã : l'Ã©laboration et au suivi des projets Ã©ducatifs en restituant leur analyse des problÃ©matiques psychiques des mineurs sous mandat judiciaire ;leur Ã©volution sur la durÃ©e. ExerÃ§ant en milieu ouvert ou en hÃ©bergement, les psychologues travaillent en lien avec les services du secteur infanto-juvÃ©nile et les diffÃ©rents lieux d'accueil spÃ©cialisÃ©s.

**Conditions d'accès et formation** Les psychologues, appartenant au corps de catÃ©gorie A de la fonction publique d'Etat, sont recrutÃ©s par la voie de 2 concours : Le concours externe est ouvert aux personnes titulaires, soit de la licence et de la maÃ®trise en psychologie et justifiant en outre de l'obtention d'un DESS ou d'un DEA en psychologie, soit d'un diplÃ©me Ã©tranger Ã©quivalent, soit du diplÃ©me de psychologie dÃ©livrÃ© par l'Ecole des psychologues praticiens de l'Institut Catholique de Paris.Le concours interne est ouvert aux agents justifiant de 5 annÃ©es de services publics dans les services dÃ©concentrÃ©s de la protection judiciaire de la jeunesse et titulaires des diplÃ©mes exigÃ©s par le concours externe. Les psychologues sont nommÃ©s stagiaires et bÃ©nÃ©ficieront durant un an de sÃ©ances de formation d'adaptation.

**Parcours professionnel** Les psychologues de la PJJ peuvent accÃ©der au grade de psychologue hors classe au choix lorsqu'ils ont atteint le 7<sup>me</sup> Ã©chelon.RÃ©munÃ©ration de 1545 â,- mensuels bruts (+ indemnitÃ©s) pour un psychologue de classe normale dÃ©butant, Ã 3472 â,- bruts (+ indemnitÃ©s) pour un psychologue hors classe en fin de carriÃ¨re.